



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Bruxelles, 06 JUIL. 2012

**Note aux Centres culturels de la  
Fédération Wallonie-Bruxelles  
membres de la « Quadrature du  
Cercle »**

N réf. : FD/JP/TV/RT/ 4949

Votre correspondant : Roch Tran

☎ : 02/413 22 29

✉ : roch.tran@cfwb.be

**OBJET :** Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles – 2012  
Journée « ***Osez le Cinéma belge dans les centres culturels !*** »

Madame,  
Monsieur,

En vue de la première édition de l'opération « *Osez le Cinéma belge dans les centres culturels* » qui aura lieu à l'occasion de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles en septembre 2012, nous vous proposons d'organiser dans votre centre culturel une projection gratuite d'un film belge.

Il nous paraît en effet important que votre réseau soit pleinement associé à cette journée du cinéma belge au vu du travail considérable que vous réalisez déjà toute l'année pour diffuser et faire découvrir la diversité de notre cinéma auprès de vos publics sur le territoire de notre Fédération.

Voici les conditions de participation :

- Seules les dates des 27, 28 et 29 septembre seront prises en considération ;
- La structure d'accueil doit être reconnue par le Service des Centres culturels ou être engagé dans le processus de création de la Quadrature du Cercle, réseau des programmateurs cinéma dans les centres culturels ;
- Seuls les films belges francophones de longs métrages, courts métrages et documentaires reconnus par le RACC et/ou majoritaires tel qu'entendu en Fédération Wallonie-Bruxelles seront pris en compte.

Si votre programmation répond à ces critères et que vous souhaitez participer à cette manifestation, merci de nous le faire savoir par email ([roch.tran@cfwb.be](mailto:roch.tran@cfwb.be)) avant le 20 juillet 2012.

La Fédération Wallonie-Bruxelles participera aux frais à hauteur de 450,00 € par projection versés directement à l'organisateur qui s'engage à s'acquitter auprès du distributeur ou producteur des droits de projection publique. Une partie des 450€ pourra également être utilisée pour couvrir les frais annexes directement liés à l'organisation de cette manifestation. Il n'y aura pas d'autre intervention financière. Il a été demandé aux distributeurs de réserver un tarif de location préférentiel pour les films sélectionnés dans le cadre de cette opération ; la plupart des distributeurs ont répondu positivement. Le montant sera versé après la manifestation, sur base d'une déclaration de créance et d'un rapport succinct reprenant la programmation, les activités organisées (s'il y a lieu) et le nombre de spectateurs présents à la séance.

Les demandes d'intervention seront prises en compte au fur et à mesure dans la limite des crédits encore disponibles ; s'il s'avérait que ces crédits sont épuisés ou que votre demande n'est pas recevable, vous en serez immédiatement avertis.

Il est bien entendu que l'entrée à la projection devra être gratuite.

Il est convenu que les droits d'auteur sont à la charge de la structure d'accueil.

Par ailleurs, une intervention financière ne sera possible que si preuve est donnée sur la visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de cette programmation ; il vous est donc demandé de nous envoyer copie de programmes, affiches, flyers qui mentionnent « Dans le cadre de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Spectacle gratuit ». Pour obtenir le logo adéquat, je vous prie de prendre contact dès réception de l'avis positif auprès de Madame Véronique Lassaux – [veronique.lassaux@cfwb.be](mailto:veronique.lassaux@cfwb.be)

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma parfaite considération.

Le Secrétaire Général

Frédéric DELCOR

